

BP JEPS Spécialité « *Animateur* » Mention « *Animation Socio-Éducative et Culturelle* »*

*sous réserve d'habilitation de la DRAJES
Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
Date d'échéance d'enregistrement : 29/11/2029
Code NSF : 335 / 335t FORMAcodes : 15436 / 44067

Code RNCP : 39926
Code diplôme : 44633523
Siret : 331 320 507 000 14
N° de déclaration organisme de formation : 54 86 00 202 86



➤ Le métier

L'animateur socioculturel organise et met en oeuvre des projets d'animation favorisant l'expression, l'inclusion et l'épanouissement de différents publics.

Ces actions s'inscrivent dans le projet de sa structure. Il participe à l'émergence de projets sur son territoire et prend en compte la dimension écologique de son action. L'autonomie des publics et le vivre ensemble restent au coeur de sa pédagogie.

➤ Les débouchés

L'animateur socioculturel peut exercer dans tous types de structures publiques (collectivités territoriales et établissements publics) ou privées (associations) mais aussi comme travailleur indépendant. Il peut occuper un poste d'animateur enfance, jeunesse, de quartier, d'éducation à l'environnement, être animateur de projet...

➤ Objectifs et modalités pédagogiques

La formation se déroule sur 14 mois sur un volume horaire d'un minimum de 546 heures en organisme de formation et d'un minimum de 956 heures en structure d'alternance.

Elle s'organise autour des 4 Blocs de Compétences (BC) du BPJEPS ASEC « Animateur », dans le domaine de l'animation socio-éducative et culturelle :

BC 1 : Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'animation.

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure.

BC 3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités.

BC 4 : Organiser et encadrer le «vivre ensemble» des publics accueillis.

➤ La certification

La validation des 4 blocs de compétences se fait au cours de la formation, conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain. Pour chaque épreuve de BC, les membres des commissions transmettent les documents d'évaluation à l'OF en vue d'une présentation au jury régional DRAJES afin que celui-ci puisse statuer en fin de formation.

➤ Les conditions d'accès à la formation

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, SST, ...) en cours de validité ;
- Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200 heures, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ;
- Disposer d'une structure d'alternance et d'un financement de formation (accompagnement possible avec le CPA Lathus).

➤ L'entretien de validation de candidature

Le candidat au BP JEPS ASEC réalisera un entretien avec le coordinateur de formation afin de vérifier les motivations et la cohérence du projet professionnel. La question du financement et de la situation d'alternance sera abordée.

➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts sont pris en charge par l'employeur.

➤ Accessibilité handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap : Pour toute demande d'adaptation spécifique à un handicap, merci de nous contacter si possible 2 mois avant le démarrage de la formation.

➤ Les dates et lieux de la formation

Dates de la formation : du 28 septembre 2026 au 10 décembre 2027.

Entretiens individuels : Lundi 22 juin 2026, mercredi 5 août 2026, vendredi 11 septembre 2026.

Réunion d'information collective : le samedi 28 mars 2026.

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance ;
- Des intervenants de divers domaines : culturel, artistique, sportif, environnement, social... ;
- Des échanges de pratiques et visites de structures s'inscrivant dans le domaine de l'ASEC ;
- Hébergement possible à proximité ;
- Restauration sur place.

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT

Secrétaire du Service de formation
formation@cpa-lathus.asso.fr

05 49 91 87 14



Référent Handicap

Olivier PICARD

o.picard@cpa-lathus.asso.fr